



Source : FEESP – CSN

Pour diffusion immédiate

Signature de la convention collective

Baie-Comeau, le 31 juillet 2009 – Le Syndicat des municipalités de la Côte-Nord (CSN) et la Municipalité de Chute-aux-Outardes ont procédé ce matin à la signature de la nouvelle convention collective.

D'une durée de cinq ans, la convention collective de ces 12 syndiqué-es, membres d'un syndicat affilié à la CSN, prévoit des augmentations de salaire variant de 6.2 % à 6.3 % pour les deux premières années et d'un minimum de 2% pour les trois dernières années de la convention.

Les deux parties avaient comme objectif la précision de certains articles de la convention et de certains termes utilisés couramment. L'instauration d'une liste de rappel, de prime d'inconvénients ainsi qu'une bonification au niveau des vacances font partie des améliorations de la nouvelle convention collective.

-30-

Renseignements : Alain Therrien, conseiller syndical de la Fédération des employées et employés de services publics de la CSN, 418 589-2069
Arlette Girard, mairesse de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, 418 567-2144